



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Marie-Pier Pharand, directrice des services juridiques et secrétaire-trésorière adjointe, qu'une séance extraordinaire se tiendra mardi, le 20 décembre 2016 à 19 h 30.

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

- Ouverture et vérification du quorum;
- Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du budget pour l'exercice financier 2017;
- Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2017-2018-2019;
- Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
- Levée de la séance.

Par ailleurs, avis est par la présente donné que lors d'une seconde séance extraordinaire qui sera tenue immédiatement suivant l'adoption du budget, le règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017 sera adopté.

DONNÉ à Val-David, ce 7^e jour de décembre deux mille seize.

(signé) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière